



Accumulation cdd depuis 8 ans

Par oartois, le 18/06/2009 à 19:40

Bonjour à tous,rnrnVoilà 8 ans que je travaille en CDD pour un grand groupe français.rnrnJe fais des remplacements de responsable dans plusieurs boutiques parisiennes, chaque nouveau remplacement est un nouveau contrat, CDD d'une semaine à un mois.rnrnCela depuis 8 ans mais en discontinue, disons que je travaille pour cette grande entreprise 6 mois dans l'année. Le reste de l'année je suis également en CDD mais rémunéré cette fois directement par les responsables des boutiques.rnrnJe voudrais aussi préciser que ce n'est pas l'entreprise qui me demande d'intervenir dans telle ou telle boutique, mais que je traite directement avec les responsables des magasins pour qu'ils puissent partir en vacances (choix des dates du remplacement), par contre les contrats sont bien signés avec ce grand groupe.rnrnJe voudrais savoir s'il est légal de me proposer autant de CDD et si je peux éventuellement aller aux prud'hommes.rnrnMerci